



Procès-Verbal du Conseil Municipal

23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la grande salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procuration : 0

Date de convocation

17/03/2021

Présents : LAVOREL Joëlle, DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, NOVO PEREZ Laurence, DUBOUCHET Philippe, GRABINSKI Damien, EXCOFFIER Yves, EXCOFFIER Lionnel, MARTINET Sylvain, LAUREAU Pierre, DECRUY Marie-Hélène

Représentés :

Excusé(s) : KARATAS Aylin, GUILLERMET Jérôme

Absent(s) :

Secrétaire : Yves EXCOFFIER

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2021

Approuvé à l'unanimité

2 – Décisions du Maire et Informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

DP 07429621A0002	Appentis et pergola	Accordée	le 22/02/2021
DP 07429621A0004	Division de terrain	Accordée	le 16/02/2021
DP 07429621A0005	Clôture	Accordée	le 08/03/2021
DP 07429621A0006	Véranda et pergola	Accordée	le 08/03/2021
DP 07429621A0008	Pergola	Accordée	le 08/03/2021

2.2 Compte-rendu des travaux en cours : bâtiments et voirie

BÂTIMENTS

1) Eglise :

Suite à la clôture de l'appel d'offres AMO concernant les travaux intérieurs de l'Eglise, il y a une

seule offre, il est donc décidé de procéder à l'ouverture de cette offre et de l'analyser.

2) Ecoles : l'alarme incendie de la maternelle va être remise en conformité et celle du PPSM va être installée.

VOIRIE

Un devis va être demandé pour la réfection du mur du cimetière ainsi que celui des toilettes publiques

La signalétique des routes doit être refaire, la société Proximarkes a été contactée.

Un cabinet d'études va être contacté pour effectuer un comptage de la circulation en différents points de la Commune.

RESEAUX

1) Concernant la zone humide, l'affaire est close avec la CCG, il n'y a eu aucune faute de la part de la Commune.

2) DECI : en attente du devis de l'entreprise BESSON pour la vérification des PI.

3 - Délibérations

3.1 Compte de Gestion 2020 Budget Général :

Le Trésor Public que Saint-Julien-en-Genevois n'ayant pas reçu le Compte de Gestion 2020 du Budget Général, son vote est reporté.

3.2 Compte Administratif 2020 du budget Général :

Une analyse du CA est faite, mais son vote est lui aussi reporté suite à la non réception du compte de gestion 2020.

3.3 Compte de Gestion 2020 du CCAS :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3.4 Compte Administratif 2020 du CCAS

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote Le Conseil Municipal,

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des finances présente le compte administratif 2020 du CCAS arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	1 063.35 €
- Recettes	100.00 €

Résultat - 963.35 €

Cumul fin 2020 242.88 €

Section d'investissement :

- Dépenses 0.00 €
- Recettes 0.00 €

Résultat 0.00 €

Cumul fin 2020 0.00 €

Résultat global à la clôture 242.88 €

Le compte administratif est soumis à approbation des membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte administratif 2020 du CCAS dressé par le Maire Adjoint et le résultat de l'exercice.

3.5 Vote du taux des impôts directs

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil doit se prononcer sur les taux des différentes taxes 2021, à savoir :

Proposition :

Taxes	TAUX 2019 (en %)	TAUX 2020 (en %)	TAUX 2021 (en %)
Taxe d'habitation	15.17	15.17	15.17
Taxe foncière (bâti)	10.92	10.92	10.92
Taxe foncière (non bâti)	53.07	53.07	53.07

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de maintenir en 2021 les taux d'imposition fixés en 2020 pour les 3 taxes directes locales perçues par la commune ;
- **Charge** le Maire de signer l'état 1259 COM à réception de ce document.

4 - Divers

A) Demande d'aide à l'achat d'un radar pour la Gendarmerie :

Madame Laurence NOVE-PEREZ , expose à l'assemblée la demande d'aide financière formulée par la Gendarmerie de Valleiry pour l'acquisition d'un radar. Il est rappelé que la Commune est adhérente à la Police Municipale Intercommunale et donc participe financièrement à ce service. Entendu l'exposé le Conseil Municipal a procédé au vote :

- Pour :1
- Abstention : 2
- contre : 10

La demande d'aide financière est rejetée.

B) Tarifs des services périscolaires :

Madame Mélanie SAXOD, expose à l'assemblée qu'aucune augmentation n'a été faite depuis 2015 et que le service déficitaire de 26 034.00 €.

Il est donc décidé :

- 1) la création d'une 6^{ème} tranche
- 2) l'augmentation des tarifs pour les tranches 2 à 5.

Une communication au près de la population sera faite.

Fin de la séance 22h35